

Coup d'œil sur la santé et la sécurité au travail du secteur de la pâte à papier journal et des papiers spécialisés de l'Ontario en 2025



7 827

Employés à temps plein

0

Blessures

Décès liés au travail

1

Maladies*

174

Blessures
totales

51

Lésions avec
interruption de travail

2,22

Taux de blessures pour
100 travailleurs

-0,01 %

Variation annuelle de
taux de blessures

Événements ayant entraîné une blessure ou une maladie avec interruption de travail

Incident ou maladie suffisamment grave pour entraîner une interruption de travail d'une journée ou plus



35 %

Contact avec des objets ou
de l'équipement

(coincement ou écrasement,
heurt contre un objet ou par
un objet)



31 %

Réactions et efforts
physiques

(surmenage; réactions et
efforts physiques)



14 %

Chutes

(chutes au même niveau ou
de hauteur)



12 %

Exposures

(exposition à des agents
biologiques ou chimiques;
exposition à un événement
traumatisant ou stressant)

Lésions avec interruption de travail les plus courantes

18

Contact avec des objets ou de l'équipement, y compris :
heurt par un objet, notamment un objet tenu à la main qui
glisse; heurt contre un objet; coincement, écrasement ou
pincement par de l'équipement, une machine ou un objet en
mouvement.

16

Réactions et efforts physiques, notamment se pencher,
grimper, ramper, s'étirer ou se tordre; effort excessif
pour soulever, tirer ou pousser; mettre le pied dans ou
sur un objet, ou s'agripper à un objet, sans tomber.

7

Chutes, notamment les chutes dans les escaliers ou sur des
marches; les chutes sur le plancher, une allée ou toute autre
surface; les chutes sur ou contre des objets.

Les trois principales maladies professionnelles

Selon les demandes approuvées par la CSPAAT pour soins de santé, interruption de travail, perte de salaire ou invalidité permanente.

35

Maladies du système nerveux et des organes des sens,
y compris les effets du bruit sur l'oreille interne.

3

Blessures et empoisonnements, y compris les brûlures
touchant plusieurs sièges précisés.

1

Exposition à des causes externes de blessures, y compris le
contact avec des produits chimiques dangereux.

Source : Entrepôt d'information sur les entreprises de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), au 31 mars 2026. STN, juin 2026.
NAICS : 322111, 322121, 322130, 322220, 322122



Sécurité au travail
dans le Nord

1-888-730-7821 (Ontario)
workplacesafetynorth.ca